

I. N. A. O.	
COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES, LABELS ROUGES ET SPECIALITES TRADITIONNELLES GARANTIES	
Résumé des décisions prises	
<i>Séance du 14 septembre 2020 - Téléconférence</i>	
2020-CP1300	DATE : 25 novembre 2020

Conformément à l'article 1 point b) du règlement intérieur des instances, Mme la Présidente Dominique HUET a réuni la commission permanente au moyen d'une conférence téléphonique afin d'instruire une demande de modification temporaire.

La présidente ouvre la séance. S'agissant de demandes de modification temporaire de cahier des charges et conformément à l'article 13 du règlement intérieur, le quorum est abaissé à 5 membres.

La présidente ouvre la séance qui se tient par téléconférence.
Elle introduit la séance de l'instance dématérialisée par un message à l'ensemble des membres présents expliquant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats.
La vérification de la présence de chacun des membres est possible grâce à la téléconférence, chaque membre activant son micro à l'appel de son nom.

Personnes présentes :

Présidente : Mme HUET Dominique

Membres de la commission permanente :

Mmes Chantal BRETHERS, Nathalie VUCHER.

MM. Henri BALADIER, Philippe DANIEL, Gérard DELCOUSTAL, Benoit DROUIN, Jean-Yves GUYON, Didier MERCERON, Jean-François RENAUD, Jean-François ROLLET.

Commissaire du gouvernement ou son représentant :

Mme PIEPRZOWNIK Valérie

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises ou son représentant :

Mme LOUIS Marion

Agents INAO :

Mmes Claire BABOUILLARD et Marie GERAUT

MM. André BARLIER et Frédéric GROSSO

H2Com :

M. COLOMBAT

Membres excusés :

Membres de la commission permanente :

Mme Catherine DELHOMMEL

MM. Pascal BONNIN, Mathieu DONATI, René GRANGE et Arnaud MANNER.

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ou son représentant (par téléphone) :

M. ROUSSEAU Xavier

Le directeur général de l'alimentation ou son représentant :

Mme LACOUR Nathalie.

* *
*

<p>2020-CP1301</p>	<p>Label Rouge n° LA 03/11 « Maigre d'aquaculture marine » - Demande de modification temporaire du cahier des charges consécutive aux mesures prises pour la lutte contre la propagation de la Covid-19 - Avis sur la demande de modification temporaire du cahier des charges</p> <p>La commission permanente a pris connaissance de la demande de prolongation de la modification temporaire validée par l'arrêté du 09 avril 2020.</p> <p>La commission permanente a estimé important que cette demande de modification temporaire soit limitée au 31 décembre 2020, impliquant ainsi la présentation rapide de la demande de modification pérenne du cahier des charges par l'ODG. Elle apprécie la réactivité de l'ODG à réorganiser sa filière afin de faire face aux difficultés actuelles et se maintenir économiquement.</p> <p>Par ailleurs, elle a rappelé que la modification du cahier des charges ne pourra être validée qu'à condition de présenter des résultats d'analyse justifiant la qualité supérieure des découpes de maigres surgelées. Dans le cas où les résultats d'analyses sensorielles seraient déceptifs, la demande de modification du cahier des charges serait alors suspendue, et aucune demande de modification temporaire supplémentaire ne pourrait être accordée.</p> <p>La commission permanente a approuvé à la majorité la modification temporaire du cahier des charges, jusqu'au 31 décembre 2020 (11 votants : 10 oui, 0 non ; 1 abstention).</p>
---------------------------	--

* *
*